

**PROCÈS VERBAL**  
**REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

**Présents** : Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Jean-Pierre DEFRAANCE, Yves BARRANQUE, Benoît GERMAIN, Laurent PEYRANNE, Vincent LESCURE, Solange YEPES-ARBOLEDA, Denis LEZAT

**Absents-excuses** : BORNAREL Emmanuelle, GALINIER Alexandre, Lionel CHEVAL, DELPRAT Sylvie, MEUNIER Thierry

**Secrétaire de séance** : Michelle BOURGES

**DURÉE AMORTISSEMENT ATTRIBUTION COMPENSATION INVESTISSEMENT**

Délibération n° 2024/04/02-01

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que le Conseil Municipal, par délibération en date du 30 janvier 2024, a adopté le principe d'une attribution en investissement conformément à la possibilité ouverte par la Loi de Finances rectificative pour 2016 et la délibération de la Communauté de communes des Hauts Tolosans du 14 Décembre 2023.

L'attribution de compensation versée en investissement est imputée au chapitre 204, nature 2046 et doit faire l'objet d'un amortissement. L'instruction budgétaire et comptable M57 autorise de déroger au prorata temporis avec la possibilité d'amortir intégralement sur un exercice.

S'agissant d'une dépense annuelle et figée, Monsieur le Maire propose de retenir une durée d'amortissement d'un an (année N) pour l'attribution de compensation d'investissement, imputé au 2046.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la durée d'amortissement d'un an (année N) pour l'attribution de compensation versée en investissement.

**SUBVENTIONS COMMUNALES 2024**

Délibération n° 2024/04/02-02

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2024
COMITÉ DES FÊTES ET DES LOISIRS	2 300.00 €
LA BOULE BRETXOISE	350.00 €
STE CHASSE ACCA BRETX	400.00 €
DE FIL EN AIGUILLE	200.00 €
DE FIL EN AIGUILLE <b>EXCEPTIONNEL</b>	500.00 €
FOOTBALL CLUB DE L'OUEST	400.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA VALLEE DE LA SAVE - RUGBY	400.00 €
COVS (Club Omnisport de la Vallée de la Save)	200.00 €
AMICALE SAPEURS-POMPIERS AUSSONNE	100.00 €
FNACA GRENADE	100.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE – COLLEGE CADOURS	80.00 €
GYM VOLONTAIRE DE BRETX	150.00 €
BISTROT BRETXOIS	300.00 €
ARAC	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 530.00 €</b>

### **VOTES DES TAUX TFB-TFNB-TH**

Délibération n° 2024/04/02-03

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- d'augmenter comme suit les taux en 2024 \*

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	44.03	44.91
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	89.26	91.04
Taxe d'Habitation (TH)	16.97	17.31
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	0	0

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

Pour augmentation 2 % : 8 - Pour augmentation 1 % : 2

Décide de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 44.91
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 91.05
- Taxe d'habitation : 17.31

## **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024**

Délibération n° 2024/04/02-05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<b>Recettes totales</b>	<b>904 705.25 €</b>
002 – excédent de fonctionnement	416 651.07 €
722/042 – Immo corporelles	10 000.00 €
70 – Produits des services, du domaine	1 870.00 €
73 – Impôts et taxes	379 568.18 €
74 – Dotations, subventions, part.	96 206.00 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	410.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<b>Dépenses totales</b>	<b>904 705.25 €</b>
011 – Charges à caractère général	147 633.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	88 450.00 €
65 – Autres charges de gestion courantes	234 164.00 €
66 – Charges financières (intérêts d'emprunts)	29 228.00 €
7391178 – Autres restitutions au titre dégrèvement sur contributions directes	1 300.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	390 386.76 €
042/6811 –dotations aux amortissements	13 543.49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<b>Recettes totales</b>	<b>542 873.35 €</b>
001 – solde d'exécution reporté	
10 – Dotations, Fonds Divers et réserves	83 720.10 €
13 – Subventions d'Investissement	55 223.00 €
16 - Emprunts	
040/2802	
040/28041512 subvention d'équipement	13 543.49 €
040/2804182	
021 – virement de la section de fonctionnement	390 386.76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>542 873.35 €</b>
1641 – Emprunts et dettes assimilés	376 553.63 €
20 – Frais documents - Etudes	32 040.00 €
204 – Subvention équipements	5 757.62 €
21 – Immobilisations corporelles	8 000.00 €
23 – Immobilisations en cours	5 2800.00 €
2312/040 – Aménagement terrain	10 000.00 €
26 – Participations et créances	
001 – solde d'exécution reporté	57 722.10 €

### QUESTIONS DIVERSES

Présentation des rapports d'activités 2019-2020-2021 du SIVS Bretx, Menville, Saint-Paul.

Présentation du dossier de consultation Marché en procédure adapté restreinte concernant la réhabilitation de l'ancien presbytère en médiathèque et tiers-lieux transmis par Haute-Garonne Ingénierie.

Le Maire  
Jean-Claude ESPIE

Le secrétaire de séance  
Michelle BOURGES